

L'ambroisie un enjeu de santé publique, nous sommes tous concernés, chacun peut agir !

Le territoire du ruffécois est particulièrement touché par la présence d'ambroisie à feuille d'armoise. Cette plante envahissante dont le pollen est à l'origine de troubles allergiques multiples et graves (conjonctivites, rhinites, urticaire, eczéma et asthme) tend à devenir un véritable enjeu de santé publique avec des conséquences sanitaires et économique fortes.

Le Pays du Ruffécois en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé propose des actions de sensibilisation, de prévention et de formation auprès des collectivités, du grand public et des scolaires afin d'améliorer les connaissances et lutter efficacement contre sa prolifération.

Comment reconnaître l'ambroisie ?

L'ambroisie à feuille d'armoise est une plante annuelle originaire d'Amérique du nord, la graine germe en avril mai, émet son pollen à partir d'août avec un pic pollinique en Septembre, produit ses graines en automne et disparaît en hiver

Feuille profondément découpée et verte des 2 cotés, n'émet aucune odeur lorsqu'on la froisse, tige plutôt rougeâtre, ronde et velue.

Confusion possible avec l'armoise commune (face inférieure de la feuille gris argenté et odeur forte quand on la froisse)



Son aspect général évolue en cours de développement

Où peut-on la trouver ?

Dans votre jardin, sur les espaces publics (bords de route, chemin de campagne), dans les champs.

Cette plante très prolifique préfère les espaces nus dont les vecteurs essentiels de dispersion sont les pneus des véhicules (surtout les engins agricoles et de travaux), les eaux de ruissellement, les graines pour oiseaux, le déplacement de terres et remblais infestées.

Comment agir ?

La lutte contre l'ambroisie est une affaire de santé publique, elle est inscrite dans la loi de modernisation de notre système de santé comme espèce végétale nuisible à la santé humaine. En Charente, depuis 2016, il existe un arrêté préfectoral d'obligation de destruction accompagné d'un plan de lutte.

Si vous découvrez la présence d'ambroisie chez vous ou dans les espaces publics, **vous devez la détruire, signaler sa présence sur le site « Signalement Ambroisie », informer la mairie.**

Pour empêcher l'apparition de la plante, éviter les sols nus.

La solution la plus simple lorsqu'elle est peu présente est l'arrachage, la meilleure période étant d'avril à mi-juillet avant la floraison

**L'ambroisie est une plante envahissante et dangereuse pour la santé.
Détruisez-là !**

Plus d'info sur « l'Observatoire de l'ambroisie » : lien <http://www.ambroisie.info>